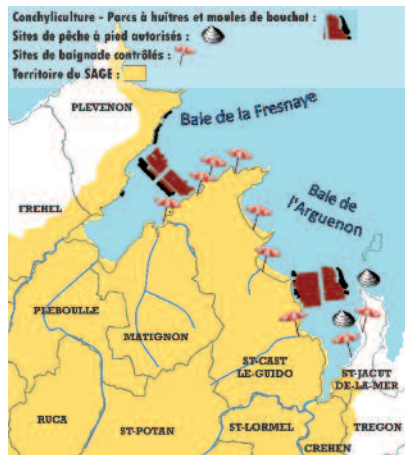


La conchyliculture, la pêche récréative et la baignade dépendent de la qualité des eaux côtières et des rejets des bassins versants



La conchyliculture désigne l'élevage de moules (la mytiliculture) et d'huîtres (l'ostreiculture). Sur les Baies de l'Arguenon et de la Fresnaye, elle concerne 24 entreprises pour 80 emplois directs et autant d'emplois indirects, pour une production de 2000 tonnes de moules de bouchot et 780 tonnes d'huîtres et un chiffre d'affaires de 5.8 millions d'euros.

Les nombreux sites de pêche récréative et de baignade participent à l'attractivité touristique de la côte.

Les eaux de baignade et les coquillages contrôlés par l'IFREMER et l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Pour les eaux des baignades, la qualité est classée bonne à excellente pour les sites des deux baies, en 2014. Les coquillages filtrent l'eau pour se nourrir d'algues microscopiques (le phytoplancton). Ils peuvent filtrer jusqu'à 15 litres d'eau par heure et ce faisant, concentrer des contaminants présents dans l'eau. Des contrôles sanitaires microbiologiques sont donc réalisés pour garantir des produits sains pour la commercialisation.

Au vu de l'amélioration constatée, la commission de suivi sanitaire a donné un avis favorable pour que le classement de la Baie de la Fresnaye pour les coques et palourdes évolue de « C » à « B ». Cette disposition sera applicable après signature de l'arrêté préfectoral, prévu d'ici quelques semaines.

Classement sanitaire des zones de production conchylicole et pêche professionnelle

(Arrêté préfectoral du 21/07/2012)

	Baie de la Fresnaye	Baie de l'Arguenon	Microbiologie Résultats IFREMER et ARS 2012 à 2014
Huîtres et moules	B	B	Amélioration, alertes ponctuelles pour les moules
Coques, palourdes	C	B	Amélioration

- Le Classement en « B » signifie que la commercialisation des coquillages est possible après passage en bassin de purification. La pêche de loisir est autorisée.
- Le Classement en « C » interdit l'élevage des moules et huîtres. Pour les coques et palourdes, il nécessite un traitement en conserverie avant commercialisation et interdit la pêche à pied de loisir.

Des actions sont engagées, de premiers résultats sont constatés.

Continuons à agir sur :

- Les pratiques agricoles,
- Les pratiques des collectivités et des particuliers,
- Les assainissements collectifs et individuels,
- La gestion des eaux pluviales,
- Les activités portuaires, de pêche, de plaisance.

La Qualité de l'eau sur 3 mois à l'Usine d'Eau Potable de Pléven

FÉVRIER À AVRIL 2015	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE AVANT TRAITEMENT	VALEUR LA PLUS ÉLEVÉE APRÈS TRAITEMENT	MOYENNE APRÈS TRAITEMENT
NITRATES	41 mg/l	27 mg/l	😊
ISOPROTURON (Désherbant agricole)	<0,02 µg/l	<0,02 µg/l	😊
AMPA (Désherbant utilisé par tous, issu de la dégradation du glyphosate)	0,2 µg/l	<0,05 µg/l	😊

Nitrates en mg/L
Isoproturon / AMPA en µg/L

😊 0 à 50
0 à 0,1

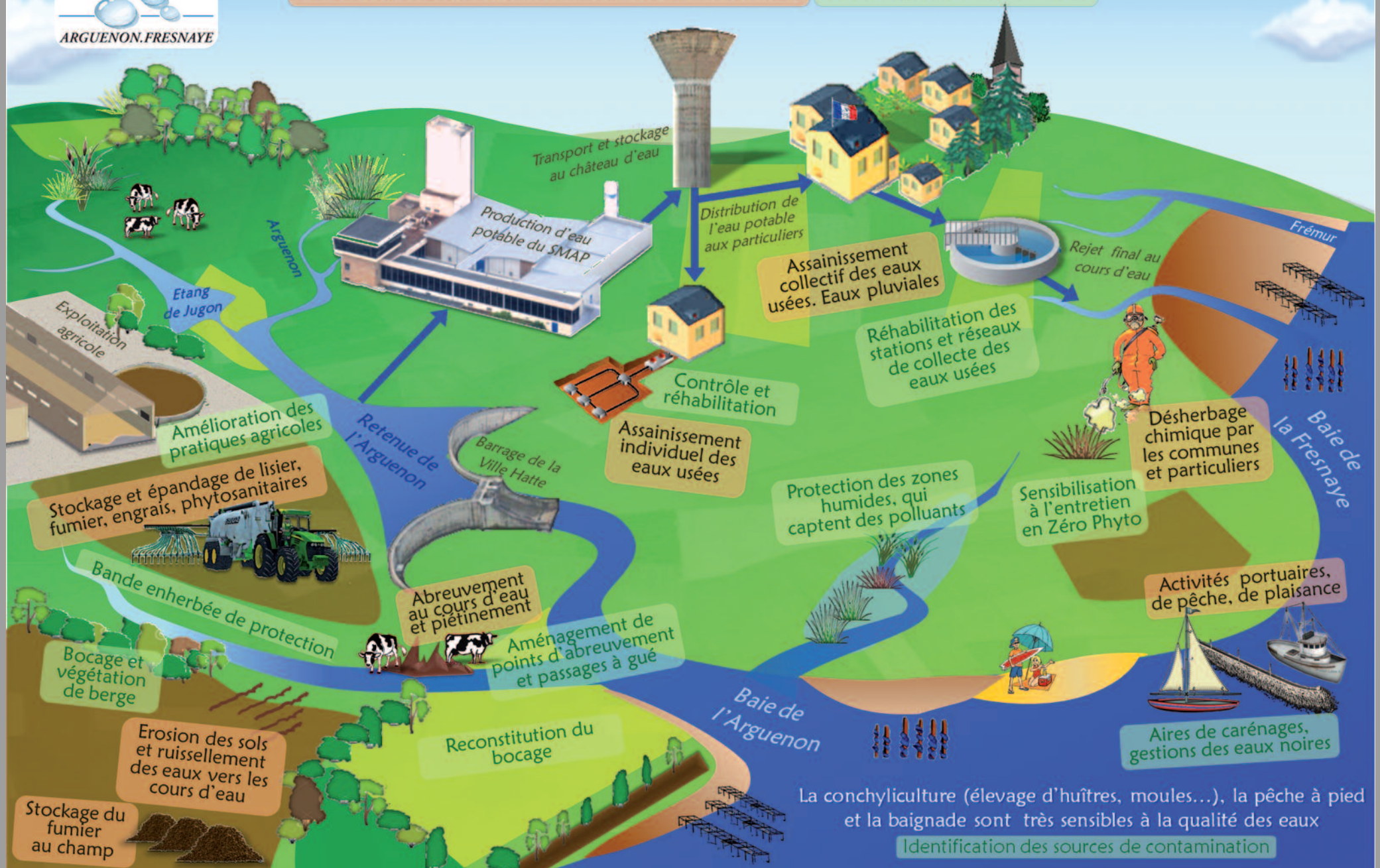
😞 50-100
0,1 à 2

😡 supérieur à 100
supérieur à 2

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arguenon - Baie de la Fresnaye



Les risques de contaminations des eaux et les pistes d'actions



Tirage : 23 070 exemplaires (ensemble des foyers du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye)

Rédaction-contact : Marie-Christine Toquet Coordinatrice SAGE & Bassin versant et Yann Shiokkos technicien SAGE & Bassin Versant • Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre - La Ville Hatte - 22130 PLÉVEN, Tél : 02 96 84 49 10

Direction de la Publication : M. RAFFRAY (Président du SMAP) et D. BARON (Président de la CLE du SAGE) • Conception : Eole Communication - Impression : Imprimerie Morvan-Fouillet

www.smapp22.fr

Adressez nous vos remarques à :
smapp.pleven@wanadoo.fr

